



Autorisation de Conduite Engins de Travaux Publics

OBJECTIFS DE FORMATION : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Mobiliser des connaissances et des compétences dans la conduite d'engins de Travaux Publics en sécurité.

CONTENU

La formation se compose d'une partie théorique (salle) et d'une partie pratique (conduite d'engins) :

- Technologie, connaissance et utilisation des engins
- Sécurité
- Signalisation
- Réglementation propre au déplacement des engins
- Devoirs et responsabilités des conducteurs

PUBLICS, PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

- Être âgé de 18 ans
- Conducteur maîtrisant la conduite des engins concernés en raison d'une expérience ou d'une qualification professionnelle
- Permis B souhaitable

MÉTIERS VISÉS

Conducteur d'engins de chantier dans les entreprises de travaux publics tous domaines (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux), les entreprises du bâtiment, d'espaces verts, les Services de l'équipement et les services techniques communaux

CFPPA VENOURS



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

En présentiel , organisation de session à la demande en Inter ou Intra entreprise.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Echange avec le coordonnateur de la formation lors de l'établissement du devis. Programme individuel en fonction des acquis et besoins du demandeur.

EVALUATION—VALIDATION DU DIPLÔME

L'attestation est obtenue à l'issue des tests théoriques et pratiques
La théorie est validée en salle par un questionnaire à choix multiples selon la réglementation et textes de la sécurité sociale, La pratique se déroule sur le terrain avec le matériel concerné. En cas d'échec, une remédiation est proposée.

Taux de Réussite : 100%
Taux d'insertion : 100%
Taux d'appréciation : 82.6%

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates : 1 module de 07h30, Janvier 2022
Hébergement et restauration : sur site, Gare ferroviaire à proximité - Bus scolaire
Accessibilité handicap : oui

TARIFS & FINANCEMENTS

Tarif : 1096 €
Prise en charge totale ou partielle des coûts de formation selon statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et organismes financeurs. Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation
Rémunération possible

POUR S'INSCRIRE

Secrétariat : 05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA Venours / 86480 ROUILLE / www.venours.fr

Réponse sous 8 jours

CFPPA VENOURS